

M. Lillet

De une
 après avoir publication de bans de mariage futur entre Jean
 Brevet veuf de Leonard Conjon du village de trévis parois de
 St. Julien d'une part et Marie Caraby veufve de Leonard Cabale
 qui est decedé et a été ensevely dans l'hopital de St. andré de
Bordeaux. Comme il paroit par extrait mortuaire expedé par
 m^r fortage aumonier dud. hopital uise par par mon siegneur
 l'archevêque de la ind. ville et par mon siegneur le legue de
 Amoges lequel extrait est cy join du village de taillat parois parois
 d'acte par sans avoir decouvert aucun empeschement ny opposition
 les parties s'ent disposées par la reception des sâmens de
 penitence et d'heurriste les fiançailles d'icelles et canoniquement
 faites et vicine souffigné les ay conjoints en mariage ay mes
 avoir pris leur mutuel consentement par parolle du present
 et un le certifie de m^r le curier de St. Julien en date du
 dix septieme fevrier mil sept cent quarante neuf cy joint
 le dix septieme fevrier mil sept quarante neuf en presence
 de Jean prebot d'antaine prebot, Jean Caraby, Leonard Bouspau
 tous du village de taillat parois parois et de Leonard dumontel du
 village de laze aussi de cette parois qui ont ne sçavoir signer
 Ar Souillard uze
 futur entre Leonard

